



Courtelary, le 12 avril 2021

Chers parents, Chers représentants légaux,

Comme vous l'avez peut-être vu dans la presse la semaine passée, le canton de Berne a décidé d'introduire des tests de dépistage massif dans les écoles afin de détecter d'éventuels cas asymptomatiques mais positifs au coronavirus et ainsi freiner la propagation de la pandémie.

Ces tests concernent les enfants de la 3H à la 11H. Ils auront lieu une fois par semaine, le jeudi matin, et ce dès le mois de mai. Vous trouverez dans ce courrier les informations officielles cantonales qui décrivent la procédure ainsi que les Déclarations de consentement à remplir.

Ces tests salivaires se dérouleront pendant les heures de cours. Ils sont sans douleur et sans danger pour les enfants puisqu'il s'agit d'un simple bain de bouche de solution saline (eau pure légèrement salée). De plus, ils sont anonymes et ne permettent aucune récolte d'informations personnelles par le canton.

Vous trouverez sur notre site www.covicou.ch plusieurs documents et liens pour répondre aux diverses questions que vous pourriez avoir.

Aujourd'hui, nous avons un moyen supplémentaire simple et peu contraignant pour lutter contre la pandémie à notre échelle. Pour qu'il fonctionne, il est cependant nécessaire que l'immense majorité des élèves participent à ces tests. Pour toutes ces raisons, les autorités du Syndicat scolaire vous encouragent vivement à poursuivre votre collaboration dans la lutte contre la COVID-19 en inscrivant votre (vos) enfant(s) aux tests de dépistage.

Afin d'organiser ces tests dans les délais imposés par le canton, je vous demande de **transmettre le(s) Déclaration(s) de consentement aux titulaires de votre enfant le matin du lundi 19 avril** soit le jour de la rentrée.

Merci de remplir un formulaire par enfant de la 3H à la 11H, s'il vous manque un formulaire dans votre courrier, vous pouvez copier celui reçu ou télécharger la version originale sur notre site internet.

En cas de question à ce sujet, je vous prie de vous référer en premier lieu à notre site internet puis, si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, n'hésitez pas à me contacter directement par téléphone aux heures de bureau ou par mail.

Au nom des autorités du Syndicat scolaire ainsi que du corps enseignant, je vous remercie pour votre précieuse collaboration et vous adresse mes meilleures salutations.

Thierry Gyger